

La Politique gouvernementale de **prévention** en santé [PGPS]

QUAND LE MILIEU DE VIE INFLUENCE LA SANTÉ

« L'objectif, à travers ces initiatives, c'est de donner des ailes aux locataires : il s'agit de les aider à acquérir des compétences et à développer leur pouvoir d'agir. Ces actions s'inscrivent vraiment dans une optique de prévention, pour éviter l'apparition de problèmes de santé, mais aussi de problèmes sociaux. »

Le soutien communautaire en logement social et communautaire [SCLSC] apporte d'énormes bénéfices sur la santé physique, mentale et sociale ainsi que sur le pouvoir d'agir des personnes habitant dans ce type de logement. C'est aussi une façon d'agir en prévention, en plus de contribuer à diminuer les inégalités sociales de santé. C'est d'ailleurs dans cette optique que la Politique gouvernementale de prévention en santé [PGPS] a soutenu la mise à jour du « Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social et communautaire » [Cadre de référence] un outil précieux pour les gestionnaires de ces milieux ainsi que pour les intervenants de tous les secteurs concernés.

À Rouyn-Noranda, une ancienne conciergerie située au cœur d'une habitation à loyer modique [HLM] a été convertie en lieu d'accueil et de rencontres pour les familles. En plus d'y socialiser et d'y tisser des liens, parents et enfants peuvent participer à différentes activités offertes par les éducatrices abordant des thèmes comme l'alphabétisation, les compétences parentales ou l'intégration des familles immigrantes.

Ailleurs au Québec, des potagers, de l'aide aux devoirs, des activités d'intégration à l'emploi, des cuisines collectives et des ateliers sur la santé mentale se déploient, pour soutenir les locataires qui habitent dans l'une ou l'autre des formes de logement social et communautaire [HLM, coopérative d'habitation et organisme à but non lucratif d'habitation]. Dans d'autres cas, des ateliers permettent aux locataires de démystifier le fonctionnement d'une réunion, pour qu'ils puissent ensuite s'impliquer dans le conseil d'administration de leur habitation. Autant d'actions qui permettent de rejoindre les ménages à faible revenu directement dans leur milieu de vie et d'augmenter leur pouvoir d'agir [empowerment].

« Amorcés en 2018, les travaux de mise à jour du Cadre de référence ont permis de mettre en lumière les bénéfices du soutien communautaire en logement social et communautaire, notamment en matière de stabilité résidentielle, de participation sociale ainsi que d'amélioration de la qualité de vie des locataires et de leur intégration dans la communauté. »


Des exemples qui illustrent également les différentes formes que peut prendre le SCLSC. « L'objectif, à travers ces initiatives, c'est de donner des ailes aux locataires : il s'agit de les aider à acquérir des compétences et à développer leur pouvoir d'agir. Ces actions s'inscrivent vraiment dans une optique de prévention, pour éviter l'apparition de problèmes de santé, mais aussi de problèmes sociaux », explique Lilianne Bordeleau, conseillère en soutien à domicile et responsable de cette question pour le ministère de la Santé et des Services sociaux [MSSS].

Ce type de soutien permet aussi d'intervenir de façon précoce auprès de certains usagers. « Le fait de proposer des activités accessibles aux locataires qui auraient plus de mal à se déplacer à cause de problèmes de santé, par exemple, leur permet de rester actifs », donne en exemple Marianne Garnier-Cloutier, conseillère en soutien communautaire à la Société d'habitation du Québec [SHQ]. Dans un immeuble accueillant des personnes ayant vécu une situation d'itinérance, le soutien communautaire permet de régler les conflits ou d'offrir différents ateliers pour les aider à faire face aux défis du quotidien. Ce soutien peut aussi servir de passerelle entre le réseau de la santé et des services sociaux, les organismes communautaires et les locataires.

NOUVELLES RÉALITÉS, NOUVELLES BALISES

Comme ce type de pratiques a beaucoup évolué au cours des dernières années, le « Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social et communautaire », dont la première version datait de 2007, avait besoin d'un rafraîchissement. « Les pratiques de soutien communautaire ont beaucoup évolué depuis et ce document ne représentait plus la réalité, note Marianne Garnier-Cloutier. La première version était plus théorique, alors que le nouveau cadre est plus axé sur la pratique. »

La plus récente version de ce Cadre de référence, diffusée en 2022, permet de poser les balises de ces actions et de soutenir les intervenants et les gestionnaires des réseaux de la santé, de l'habitation, des milieux communautaires et des autres secteurs concernés. « Amorcés en 2018, les travaux de mise à jour du Cadre de référence ont permis de mettre en lumière les bénéfices du soutien communautaire en logement social et communautaire, notamment en matière de stabilité résidentielle, de participation sociale ainsi que d'amélioration de la qualité de vie des locataires et de leur intégration dans la communauté », résume Lilianne Bordeleau.



Ce travail de longue haleine a permis de consulter les différents acteurs concernés, non seulement à l'échelle nationale, mais aussi régionale et locale, indiquent les deux conseillères. Des concertations spécifiques existent dans certains territoires, ainsi que des démarches plus larges visant notamment le développement social, mais cette nouvelle mouture du Cadre de référence vient rendre obligatoire la concertation régionale ou territoriale, où doivent obligatoirement siéger les établissements de santé et de services sociaux et les partenaires de l'habitation. En fonction des réalités régionales, d'autres acteurs peuvent s'y greffer, comme les centres de services scolaires, les municipalités, les organismes communautaires, des locataires ou des membres de la communauté.

« Est-ce qu'il y a une augmentation de la population immigrante? Voit-on plus de problématiques liées au vieillissement dans la région? Comment répondre aux défis liés aux enjeux de santé mentale ou à l'augmentation des personnes en situation d'itinérance? Le fait de se concerter permet de s'assurer de répondre aux enjeux réels de la région et d'apporter une réponse adaptée aux besoins des personnes habitant un logement social et communautaire. Nous voulons aussi que les partenaires régionaux s'assoient ensemble pour discuter, pour dresser le portrait de la réalité et pour anticiper les besoins de la région », souligne Lilianne Bordeleau.

Une approche intersectorielle qui, espère-t-on, fera naître de nouveaux partenariats qui sont moins habituels, tout en faisant rayonner cette offre de services. Un travail qui aura aussi permis de conscientiser les différents acteurs autour de ces initiatives en prévention et qui ont un réel impact sur les milieux de vie et sur les locataires, insiste-t-elle. Des actions qui, rappelle Marianne Garnier-Cloutier, contribuent au bien-être collectif des personnes habitant un logement social et communautaire.

En complémentarité avec le Cadre de référence, une mesure du second plan d'action [2022-2025] de la PGPS contribue à la mise en place d'instances de concertation régionales ou territoriales en matière de SCLSC, notamment entre le réseau de la santé et des services sociaux et les partenaires de l'habitation. Dans le cadre de cette mesure, une première phase vise à effectuer un portrait national des besoins de soutien de ces instances de concertation régionales. Ce portrait a pour objectif de cibler des mesures de soutien adaptées aux besoins des instances de concertation, qui seront offertes dans une deuxième phase.